

# **L'Italie et la crise migratoire**

par Mme Catherine Wihtold de Wenden,

Directrice émérite des questions migratoires au CNRS, chargée de cours à l'université "la Sapienza" de Rome, auteur en 2016 de "Migrations, une nouvelle donne" aux éditions Maison des sciences de l'homme.

En introduction, Mme de Wenden recommande vivement aux personnes intéressées par le sujet de cette conférence la visite de l'exposition "Ciao Italia" du musée national de l'histoire de l'immigration, Palais de la porte Dorée (ouvert du mardi au vendredi de 10h à 17h30, les samedi et dimanche de 10h à 19h) qui traite de l'immigration italienne en France. Le 12 juillet à 10h, elle assurera une visite guidée (d'une durée d'une heure environ) de cette exposition.

Actuellement, l'Italie est le deuxième pays d'immigration en Europe, l'Allemagne étant le premier. En 2017, le nombre d'étrangers en Allemagne est de 7 millions, en Italie de 5 millions, en France de 4,4 millions.

Il faut se souvenir qu'il n'y a pas si longtemps l'Italie était un pays d'émigration : entre 1860 et 1970, 31 millions d'Italiens, originaires essentiellement de Vénétie et des régions pauvres du nord de l'Italie, minoritairement des autres régions dont la Sicile, s'expatrièrent pour s'installer dans d'autres pays d'Europe (France, Belgique, Allemagne, Suisse, Luxembourg), au Brésil, aux Etats-Unis, en Argentine, en Australie ...

Un tiers d'entre eux sont revenus en Italie.

Dans tout le pays, de nombreux musées retracent cette émigration. Le dernier en date est celui installé dans le monument à Victor Emmanuel II de Rome.

Les Italiens considèrent donc les migrants avec empathie.

Les personnes âgées sont très nombreuses en Italie, pays d'Europe où l'espérance de vie est la plus élevée, les emplois liés à l'aide à ces personnes sont majoritairement occupés par des immigrants, notamment des femmes : Roumaines, Ukrainiennes, Philippines, Polonaises, Moldaves ...

En 1991, plusieurs milliers d'Albanais fuyant l'instabilité et les violences de leur pays trouvent un emploi dans le secteur de l'agriculture dans le sud de l'Italie.

Avec les Marocains (1 168 000) et les Roumains (420 000), les Albanais (448 000) constituent aujourd'hui la majorité des immigrants en Italie.

Depuis quelques années, l'Italie doit faire face à l'arrivée presque quotidienne d'Erythréens, Ethiopiens, Lybiens, Somaliens... La situation géographique de l'île de Lampedusa, plus proche des côtes africaines que de la Sicile, explique ce fait.

L'horreur des conditions de transport par les passeurs, les innombrables noyades (plus de 5000 en 2016) nous interpellent tous, et en premier lieu les Italiens et le pape François.

Le dispositif FRONTEX de l'Union Européenne recueille les arrivants et les conduit dans des centres d'accueil.

C'est l'organisme CARITAS qui organise la vie dans les centres d'accueil.

Sur l'île de Lampedusa, une grande partie de la population est employée par ces centres.

Ce sont les accords européens de DULIN 2 (2003) qui fixent la réglementation du processus de demande d'asile : c'est le pays européen dans lequel arrive le migrant qui doit traiter son dossier ( one stop - one shot).

Les cas devant être traités par l'Italie sont donc extrêmement nombreux.

La notion de réfugié a été définie par la convention de GENÈVE en 1951 et complétée en 1967 par le protocole relatif au statut des réfugiés.

En matière d'intégration des étrangers, il est intéressant de remarquer que l'acquisition de nationalité varie entre les pays qui ont été soumis au code Napoléon et qui privilégient le droit du sang et les autres (Angleterre, Etats-Unis, Italie ...) pour lesquels c'est le droit du sol qui fait loi.

L'Italie, comme l'Espagne, la Grèce et le Portugal a un très fort taux de régularisation des sans-papiers.

Hélène Dumas